



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

---

Délégués en exercice : 16

Délégués présents : 15

Date de convocation : le 14 avril 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-149-AGDB**

Nomenclature : 1.1.1 Commande publique – marchés publics – travaux

**OBJET : PROCÉDURE ADAPTÉE PORTANT SUR LES TRAVAUX DE  
CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR GÉOTHERMIQUE À DAMAZAN**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mai à 10 heures, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CAUSSE, Président.

**Etaient présents :**

- M. BARJOU Jean-Pierre,
- M. BORIE Daniel,
- M. BOUSQUIER Philippe (*en visioconférence*),
- M. CAMANI Pierre,
- M. CAMINADE Jean-Jacques,
- M. COSTES Jean-Louis,
- M. DE SERMET Pascal,
- Mme LE LANNIC Geneviève (*en visioconférence*),
- M. LUNARDI Daniel,
- M. MARTET Damien,
- M. PINASSEAU Jean,
- M. POLO Alain,
- M. PONTTHOREAU Michel,
- M. SALAND Philippe.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :**

- Mme REIMHERR Annie.

M. Michel PONTTHOREAU a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Damazan a transféré à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne la compétence « Réseau de chaleur » aux fins notamment d'exercer la maîtrise d'ouvrage d'une opération de création d'un réseau de chaleur géothermique sur la commune, sur la base d'une note d'opportunité réalisée par TE 47 dans le cadre de l'animation chaleur renouvelable remenée en partenariat avec l'ADEME et la Région.

Une étude de faisabilité technique et économique effectuée par ANTHEA a permis d'établir le périmètre exact du projet. Une sonde géothermique verticale test a été mise en place par GEOTEC SUD-OUEST afin de tester ses capacités énergétiques : réalisation d'un test de réponse thermique (TRT) par INDDIGO et son sous-traitant GEONEX.

Un marché à procédure adaptée portant sur les travaux de création d'un réseau de chaleur géothermique à Damazan a été lancé le 10 mars 2023.

Les travaux consistent à réaliser un champ de 9 sondes géothermiques verticales pour la mise en place d'une installation de production géothermique sur le site du groupe scolaire Louis Bacqué de Damazan, comprenant l'école maternelle, l'école primaire, le centre de loisirs et la crèche (cette dernière n'est pas concernée par le présent marché). Les travaux concernent principalement : le forage, la réalisation et cimentation de 9 sondes de 150 mètres de profondeur, les tranchées permettant le raccordement des sondes à un collecteur enterré, la mise en place du collecteur, le raccordement du collecteur au bâtiment, la fourniture et le remplissage en eau glycolée du circuit, la réalisation complète des installations chaufferie gaz et pompe à chaleur géothermique du groupe scolaire et la modification des systèmes d'émissions du centre de loisirs (remplacement des radiateurs par des ventilo-convecteurs).

TE 47 est assisté de l'assistant à maîtrise d'ouvrage SEM 47 (6 bis boulevard Scaliger – 47000 AGEN).

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par INDDIGO (9 rue Paulin Talabot – Immeuble le Toronto – 31000 TOULOUSE).

Il s'agit d'un marché public de TRAVAUX, décomposé en 2 lots faisant chacun l'objet d'un marché séparé :

- Lot n°1 : RÉALISATION DE SONDES GÉOTHERMIQUES VERTICALES
- Lot n°2 : CVC – ÉLECTRICITE – RÉSEAU DE CHALEUR

Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le délai global d'exécution des travaux a été fixé à 6 mois (mois de préparation compris).

L'avis d'appel public à la concurrence est paru :

- au BOAMP le 10 mars 2023 (avis n° 23-33073)
- sur Marchés Online le 11 mars 2023 (avis n° AO-2312-0038)

Le dossier de consultation a fait l'objet de 19 retraits identifiés sur le profil acheteur, par 17 sociétés différentes.

3 plis électroniques ont été déposés avant la date limite de dépôt des offres fixée au 11 avril 2023 à 12h00.

Après négociation et analyse des offres par le maître d'œuvre (le bureau d'études techniques INDDIGO, situé 9 rue Paulin Talabot – Immeuble le Toronto – 31000 TOULOUSE), la Commission des Marchés à Procédure adaptée, lors de sa séance du 27 avril 2023 à 9h00, a proposé d'attribuer le lot n°2 de la procédure adaptée portant sur les travaux de création d'un réseau de chaleur géothermique à Damazan, conformément aux critères pondérés de jugement des offres fixés dans le Règlement de la Consultation (comme détaillés ci-dessous).

Les offres reçues dans le cadre du lot n°1 ont été jugées irrégulières dans la mesure où elles ne respectent pas les exigences de délais d'exécution fixées dans le cahier des charges.

❶ **La valeur technique (45%)**, appréciée sur la base des éléments suivants :

- Lot 01 - Réalisation de sondes géothermiques verticales :
  - Qualité du matériel proposé (25%),
  - Compréhension des enjeux (15%),
  - Prise en compte exploitation et évolutivité de l'installation (5%).

❷ **Le prix (35%)**

❸ **Les délais (10%)**

❹ **Le développement durable (10%)**

Au vu de l'avis de la Commission des Marchés à Procédure adaptée, il est proposé que le Bureau Syndical :

- approuve le projet de marché public découlant de la procédure adaptée pour les travaux de création d'un réseau de chaleur géothermique à Damazan avec :
  - le groupement INSTELEC 47 (mandataire) / INEO AQUITAINE dans le cadre du lot n°2, pour un montant de 289 486,55 € HT ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ouï, l'exposé de son Président,  
le Bureau Syndical, après avoir délibéré,



➤ **APPROUVE** le projet de marché public découlant de la procédure adaptée pour les travaux de création d'un réseau de chaleur géothermique à Damazan avec :

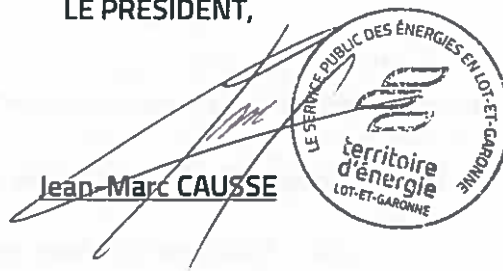
- le groupement INSTELEC 47 (mandataire) / INEO AQUITAINE dans le cadre du lot n°2, pour un montant de 289 486,55 € HT ;

➤ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

*Adopté à l'unanimité.*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
  
Michel PONTHOREAU  


LE PRÉSIDENT,  
  
Jean-Marc CAUSSE  
